



Division de Caen

Hérouville-Saint-Clair, le 17 décembre 2008

N/Réf. : Dép- CAEN-N° 1059-2008

**Monsieur le Chef d'Aménagement
du site des Monts d'Arrée
BP n°3
La feuillée
29218 HUELGOAT**

OBJET : Contrôle des installations nucléaires de base.
Inspection n° INS-2008-EDFARR-002 du 2 décembre 2008.

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre des attributions de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) concernant le contrôle des installations nucléaires de base prévu à l'article 4 de la loi n° 2006-686 du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire, une inspection inopinée a eu lieu les 2 et 3 décembre 2008 sur le site d'EDF des Monts d'Arrée, sur le thème d'une visite générale.

J'ai l'honneur de vous communiquer, ci-dessous, la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui en résultent.

Synthèse de l'inspection

L'inspection inopinée des 2 et 3 décembre 2008 concerne une visite générale des activités en cours sur le site des Monts d'Arrée à Brennilis. Les inspecteurs ont de surcroît fait réaliser un prélèvement d'eau de nappe afin de faire procéder à des analyses comparatives à celles pratiquées en routine.

Les inspecteurs ont examiné les opérations en cours de caractérisation et reconditionnement, pour évacuation et traitement, des déchets liquides qui étaient entreposés dans l'enceinte réacteur. Ils ont également vérifié l'état des entreposages des déchets sur le site et vérifié la bonne application de divers contrôles périodiques de l'état des ouvrages de génie civil. Les inspecteurs ont contrôlé le dossier de réalisation de l'opération, terminée, de diagnostic par carottages de l'état de l'ancienne station de traitement des effluents du site. Enfin ils ont examiné les régimes de rabattement de nappes sur le site et fait procéder au prélèvement d'eau précité.

Au vu de cet examen par quadrillage, l'organisation définie et mise en œuvre sur le site pour la conduite des opérations d'exploitation actuelles semble bonne.

.../...

A. Demandes d'actions correctives

A.1. Locaux de l'enceinte réacteur dédiés à l'entreposage des déchets à risque chimique particulier.

En ce qui concerne les entreposages dans l'enceinte réacteur de déchets à risque chimique particulier, les inspecteurs ont noté que les locaux dédiés avaient changé depuis 2007. Ce type de déchets est désormais entreposé dans le local 260. Les inspecteurs ont relevé que les extincteurs les plus proches n'étaient disponibles qu'à une quinzaine de mètres, et à droite et à gauche, de l'entrée du local ce qui semble loin en cas de locaux enfumés par un feu.

Par ailleurs, les opérations en cours de re-caractérisation de fûts de déchets liquides identifient quelques fûts trop acides ou trop basiques pour être compatibles pour un traitement à CENTRACO ; ces fûts vont donc devoir rester provisoirement en entreposage dans l'enceinte réacteur ce qui va conduire à devoir trouver des locaux supplémentaires pour ce type de déchets.

Je vous demande de me préciser quels sont les locaux de l'enceinte réacteur que vous allez définir pour les entreposages des déchets à risque chimique particulier. Vous me préciserez aussi les moyens de détection et de lutte contre l'incendie que vous y positionnerez.

B. Compléments d'information

B.2. pHmétrie des fûts de déchets liquides entreposés.

Les inspecteurs ont noté que les opérations en cours de re-caractérisation de fûts de déchets liquides entreposés depuis plusieurs années ont identifié des fûts trop acides ou trop basiques pour être compatibles pour un traitement à CENTRACO. Au jour de l'inspection, une dizaine de fûts, sur quatre vingt caractérisés en pHmétrie, étaient concernés ce qui semblait bien supérieur aux prévisions.

Je vous demande de me préciser quelles raisons peuvent expliquer un surcroît du nombre de fûts de déchets liquides qui sont trop acides ou trop basiques pour pouvoir être traités à CENTRACO.

B.3. Traitement des fûts de déchets liquides entreposés précédemment avec les solides.

Les inspecteurs ont noté que les opérations déjà terminées de re-caractérisation du contenu des fûts de déchets solides entreposés depuis plusieurs années dans l'enceinte réacteur avaient identifié dans ces lots plusieurs fûts de déchets liquides.

Je vous demande de me confirmer que ces fûts de déchets liquides, qui étaient entreposés parmi les solides, pourront être re-caractérisés et traités lors de l'opération en cours dans l'enceinte réacteur et ce en vue de différer inutilement leur traitement.

B.4. Remplissage des saches de boues lors des opérations reconditionnement des déchets.

Les inspecteurs ont noté que lors des opérations en cours de reconditionnement des fûts de déchets liquides entreposés depuis plusieurs années, l'opérateur est amené à déverser les boues récupérées lors de la filtration dans des saches plastiques. Le jour de l'inspection, l'opérateur pratiquait ceci à la truelle ce qui est probablement optimisable et en termes d'ergonomie pour l'opérateur et en termes de propreté radiologique du sas de confinement.

Je vous demande d'étudier une amélioration du poste de travail de l'opérateur quant aux opérations de déversement des boues en saches plastiques.

B.5. Limite et seuil de détection des analyses des eaux de nappes et de surface

Les inspecteurs ont noté que pour les résultats de surveillance environnementale des eaux de nappes et de surface au droit et autour du site, les limites et seuils de détection des mesures analytiques des paramètres radiologiques augmentaient régulièrement entre 2003 et 2007.

Je vous demande de me préciser quelles raisons peuvent expliquer l'augmentation générale entre 2003 et 2007 des limites et seuils de détection des analyses des eaux de nappes et de surface.

C. Observations

Sans objet



Vous voudrez bien me faire part de vos observations et réponses concernant ces points dans un délai qui n'excèdera pas **deux mois**. Pour les engagements que vous seriez amené à prendre, je vous demande de bien vouloir les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

**Pour le Président de l'ASN et par délégation,
L'adjoint au chef de division,**

signé par

Eric ZELNIO

